Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202563-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Date de convocation : 10 décembre 2025

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,.

Excusés : Mme Monique BESCOU (pouvoir à F. LE BERRE), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2025-63

RÉINTÉGRATION DANS L'ACTIF DU COMPTABLE PUBLIC DE BIENS VENDUS PAR LE DOMAINE

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2024-39 du 30 septembre 2024 portant autorisation de la vente aux enchères par le Domaine de biens mobiliers réformés

Plusieurs biens ont été vendu en ligne par le Domaine. Toutefois, au titre de la qualité comptable, il convient désormais de les sortir de l'actif. Or certains biens ne figurent pas actuellement dans le bilan.

Comme le prévoit le référentiel M57 dans un tel cas, il est possible de régulariser la situation de manière non budgétaire en situation nette.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** au comptable public de passer les écritures suivantes annexées à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)